

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Un représentant de la Guadeloupe communard ou la déchéance de Melvil Blancourt

Lucien-René Abénon

Numéro 56, 2e trimestre 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043862ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043862ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Abénon, L.-R. (1983). Un représentant de la Guadeloupe communard ou la déchéance de Melvil Blancourt. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (56), 29–38. <https://doi.org/10.7202/1043862ar>

Un représentant de la Guadeloupe communard ou la déchéance de Melvil Bloncourt

par
Lucien-René ABÉNON

La répression contre les communards fut très rigoureuse. Aux milliers de victimes tombées pendant les combats ou fusillées immédiatement après s'ajoutèrent tous ceux qui furent déférés devant les tribunaux militaires du Général Appert, jugés sommairement exécutés ou déportés. On le sait plus de 300 000 dénonciations parvinrent aux autorités, 32 678 individus furent arrêtés pour faits insurrectionnels (1), et quand en mai 1872 cette énorme masse de dossiers fut exploitée, « on prépara dans une période de quelques mois 17 859 procédures » (2).

Le calme était donc loin d'être revenu et la répression était d'autant plus à l'ordre du jour que la majorité réactionnaire élue en 1871 voulait porter un coup décisif à la gauche. Elle y était fermement décidée car elle se rendait compte que chaque jour affermissait le courant républicain. Les conservateurs avait obtenu au mois de mai 1873 la démission de Thiers sur le fameux ordre du jour réclamant « une politique résolument conservatrice » et ils s'efforçaient de compromettre leurs adversaires en attaquant « l'indulgence » qu'ils avaient montré à l'égard des communards. Thiers lui-même suspect depuis son ralliement à la république n'échappait pas à ces critiques et l'on recherchait ceux qui avaient

(1) Lettre du général APPERT du 10 février 1874. A.N. col. C 2792, dossier n° 8, poursuites contre des représentants.

(2) Même origine.

permis à certains émeutiers de se soustraire à l'action de la justice.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'affaire Ranc. Celui-ci député du Rhône fut dénoncé en 1873 comme ayant été un membre de la Commune. Né à Poitiers, républicain, il avait eu sous l'Empire une attitude d'opposant irréductible. Il avait été nommé maire du IX^e arrondissement après le 4 septembre et membre du gouvernement de la Défense Nationale. Elu député de Paris, il avait démissionné lorsqu'il avait compris que l'Assemblée de Versailles était favorable à la paix. Ses idées avancées l'avaient fait élire membre de la Commune le 26 mars 1871. Il démissionna une nouvelle fois le 6 avril peu après le décret des otages, qu'il réprouvait, semble-t-il. Rentré dans l'ombre il reprit part à la vie politique dès la fin des événements. En juillet 1871 il devint conseiller municipal de Paris et en mai 1873 député du Rhône. Ce dernier succès lui fut funeste car le mois d'après il fut dénoncé pour son appartenance au mouvement insurrectionnel. A cette époque encore une telle accusation était très dangereuse et Arthur Ranc décida de s'y soustraire en s'enfuyant en Belgique. Bien lui en prit puisqu'après enquête le 3^e conseil de la 1^{re} division militaire le condamnait à mort pour « appel à la guerre civile, complicité dans l'arrestation et la séquestration des otages et pillage de la maison de Thiers » (3).

Certains conservateurs s'étaient ouvertement étonnés des complicités qui lui avaient permis de faire carrière après la Commune et il faut bien qu'il ait pu disposer de quelques-unes puisqu'il put s'enfuir et échapper à une mort probable.

L'affaire se poursuivait car il fallait maintenant voter sa déchéance. Les conservateurs se montraient de moins en moins conciliants d'autant que la maladresse du comte de Chambord venait de faire échouer une tentative de restauration monarchique.

C'est alors qu'en février 1874 se présenta le problème de Melvil Bloncourt le député de la Guadeloupe.

Il avait été en effet élu député de l'île le 10 avril 1871, avec le maire des Vieux Habitants, Auguste Duchassaing.

(3) A.N. col. C 2972, dossier n° 9, condamnation d'Arthur RANC, le 19 octobre 1873.

(4) O. LARA, *La Guadeloupe*, Paris, 1922.

Son dossier de déchéance le dit né le 23 octobre 1823 à la Pointe-à-Pitre, mais O. Lara le fait naître en 1825 à Grand-Bourg de Marie-Galante (4). A noter que le nom de ses parents ne figure pas sur sa condamnation, ni sur son procès-verbal d'élection. On peut penser qu'il appartenait à l'une de ces familles de la bourgeoisie mulâtre qui jouèrent un rôle social et politique tellement important aux Antilles au XIX^e siècle.

Il fut envoyé en France pour y faire ses études, et rapidement il fut saisi par le goût des lettres et de la politique. Il n'y rencontra, semble-t-il, qu'un succès assez médiocre car le catalogue de ses œuvres à la Bibliothèque Nationale est assez modeste et révèle surtout des articles et des opuscules sur le monde colonial et sur le problème de l'émancipation des noirs aux U.S.A. Sa carrière de journaliste paraît plus importante et il a écrit dans de nombreux journaux de l'époque : le Figaro, le Temps, le Siècle. Il avait été arrêté au moment du coup d'Etat du 2 décembre ce qui montre bien qu'il n'était plus alors un inconnu. Il avait fait dès lors la connaissance d'Alphonse Daudet qui le caricaturera féroce-ment dans le roman « Jack » sous les traits de Moronval. O. Lara laisse entendre qu'il s'agirait-là d'une vengeance conjugale ; Madame Daudet n'ayant pas dédaigné les charmes du futur député de la Guadeloupe. Irons-nous jusqu'à supposer que le fougueux Léon Daudet aurait pu être le fruit de cette intrigue ? C'est là beaucoup s'avancer. Toujours est-il que Melvil Bloncourt (5) fait partie du monde littéraire de l'époque et s'y fait remarquer par ses idées avancées. Il est l'un de ces nombreux hommes de lettres qui cherchent à se faire un nom dans la capitale.

Il semblerait que la guerre de 1870 et les événements qui suivirent le laissèrent désemparé. L'ancien délégué à la guerre de la Commune Cluseret dont nous allons parler, l'évoque dans sa lettre du 8 février 1874 : « M. Melville (*sic*)... vint me trouver en avril 1871 sous l'empire de la nécessité. Comme beaucoup d'hommes de lettres à cette époque il était sans ressources, étant sans ouvrages. Je l'employais dans les bureaux à enregistrer les enrôlements volontaires ; simple fonction de scribe. » (6)

(5) Pourquoi le catalogue des Auteurs de la B.N. lui donne-t-il le titre de vicomte et le prénomme-t-il Suzanne ? On peut penser qu'il s'agit là d'un d'un pseudonyme bien dans le goût de l'époque.

(6) C.F. Dossier ; déchéance des Députés : A.N. Col. C 2792.

Pour juger ce qui est ici avancé, il faut se rappeler qu'à l'époque où cela est écrit, Melvil Bloncourt fait figure d'accusé dont il s'agit de minimiser le rôle. En fait ses fonctions n'avaient pas été à ce point négligeables.

Pour comprendre ce qu'elles furent, il faut se rappeler de ce qu'avait été Cluseret. Dès le départ, les troupes de la Commune s'avéraient comme très sujettes à caution. Malgré leur bravoure, les gardes nationaux n'avaient qu'une valeur militaire très médiocre. Certains voulaient rentrer chez eux chaque soir et leur mobilisation laissait à désirer. Pour forger l'armée qui permettrait de triompher des versaillais qui se faisaient chaque jour plus menaçants, on décida de faire appel à Cluseret et de le nommer délégué à la Guerre, ce qui équivalait au rang de ministre de la Guerre.

Il avait jusqu'alors mené une existence d'aventurier politique qui n'est pas sans évoquer celle d'un Garibaldi. Assez tardivement gagné aux idées avancées, puisqu'il avait été décoré pour son action dans les forces de l'ordre lors des journées de Juin 1848, il avait comploté contre le régime impérial, avait dû s'exiler, avait combattu dans les rangs des nordistes aux U.S.A. lors de la Guerre de Sécession et avait reçu le grade de général. Il était rentré en France après le 4 septembre. Il avait donc eu une existence assez agitée. Sa bravoure et ses convictions républicaines ne peuvent être mises en doute. Par contre il aurait été un médiocre organisateur et P.O. Lissagaray dans son *Histoire de la Commune* (7) dénonce impitoyablement son incapacité et sa hablerie. Il fut cependant chargé d'une œuvre importante et décida de s'aider du concours de Melvil Bloncourt pour enrôler des soldats qui combattraient dans les rangs communards.

Les engagements pouvaient se faire, soit auprès des mairies, soit auprès du bureau spécialisé de la délégation à la Guerre dont Melvil Bloncourt était le chef.

Pour remplir ces fonctions qui lui valait un traitement annuel de 4 800 francs (8) il disposait d'un sous-chef, Eugène Dumoulin et de cinq employés (9).

(7) P.O. LISSAGARAY, *Histoire de la Commune*, Nouv. édit., Paris, 1970, p. 228.

(8) Une note du dossier affirme que 3 000 frs suffiraient.

(9) Il serait possible de les réduire à 2, dit la même note sans doute issue d'un communard qui proposait de faire des économies.

Il était possible de s'engager dans un bataillon de marche ou dans l'artillerie. Dans le premier cas, on adressait les volontaires aux mairies qui s'en occupaient. La plus grande partie des engagés préféraient avoir recours aux services municipaux. Ceux-ci devaient cependant envoyer au ministère le nom des enrôlés.

Pour l'artillerie, les choses étaient plus complexes, parce qu'un artilleur ne s'improvise pas. Il fallait donc présenter les candidats au commandant Devienne à l'Ecole Militaire qui leur faisait passer un examen pour juger de leurs compétences. Chaque bordereau d'enrôlement était signé par Cluseret, délégué à la Guerre et contre-signé par Melvil Bloncourt. Le dossier de déchéance du député de la Guadeloupe en cite plusieurs exemples.

<i>l'engagement Date de</i>	<i>Nom de l'enrôlé</i>	<i>Date et lieu de naissance de l'enrôlé, son métier</i>	<i>Son domicile</i>
Avril 1871	May Louis Isidore	1835 à Meung frappeur	22 rue Decrès Paris XIV
?	Désiré Marchandon	23 ans né à Marolles (S.-et-O.) artilleur	29 rue Doudeauville Paris XVIII
13 avril	Claude Hospital (10)	17 ans 6 mois né à Chambrefaite (P.-de-D.)	4 rue Charretière Paris V
15 avril	Menant, Alexis René	44 ans né à Caen charron	rue Riquet Paris XIII
17 avril	Louis Eug. Solmon	1834 à Paris monteur en bronze	rue d'Aguesseau Boulogne
19 avril	Eugène Chenu	30 ans né à Varincourt (M.) artilleur	170 rue Grenelle Saint-Germain, Paris
19 avril	Denis Paul	23 ans né à Roanne	32 bd de l'Hôpital Paris XIII
?	François Roussel	27 ans né à Dijon serrurier.	20 r. des Maronites Paris XX

(10) C'est le seul qui ait choisi un bataillon de marche, tous les autres préférant servir dans l'artillerie.

Il est aisé de voir malgré l'exiguïté de l'échantillon, que les combattants de la Commune viennent pour la plupart des quartiers populaires et que beaucoup sont des ouvriers, quelques-uns des soldats. Presque tous sont nés en province comme la grande masse des travailleurs parisiens à cette époque.

Il ne semble pas que le nombre d'enrôlés fut considérable puisque le 10 avril, il y eut 6, 21 le 11, 8 le 12 et le 13 avril 10. En tout 45 engagés pour 4 jours.

Melvil Bloncourt qui avait commencé son activité le 5 avril et qui fut appointé jusqu'au 15 mai reçut en trois fois 410 francs de traitement. Il semble que ses fonctions à la Commune prirent fin rapidement.

On se rappelle que la chute du fort d'Issy le 30 avril fut imputée à Cluseret, malgré la bravoure qu'il avait montrée en essayant de rentrer dans le fort déserté par ses défenseurs. C'était là une grave accusation car la reddition de la forteresse livrait pratiquement la capitale aux versaillais. Cluseret fut donc immédiatement arrêté et remplacé dans ses fonctions par le célèbre colonel Rossel. L'ex-délégué à la Guerre fut cependant acquitté le 21 mai 1871.

On peut supposer que Melvil Bloncourt subit les conséquences de la disgrâce de son protecteur et qu'il perdit son poste de chef de bureau qu'il n'aurait donc occupé qu'un peu plus d'un mois. Peut-être aussi que ses fonctions très onéreuses ne se révélant pas très utiles ainsi qu'en témoigne la note critique à laquelle nous avons fait allusion plus haut, il fut décidé de les supprimer par simple décret administratif.

C'est pendant tous ces événements que Melvil Bloncourt fut élu à la Guadeloupe. Sans doute y bénéficiait-il d'une véritable popularité. Républicain de la première heure, proche de Schoelcher, disposant d'une équipe électorale active, il ne souffrit pas de son absence dans l'île et l'emporta facilement. Il triomphait dès le premier tour à Basse-Terre, à la Pointe, à Capesterre, au Lamentin, à Port-Louis, au Moule et à Saint-François.

Malgré la répression qui frappait tous ceux qui de près ou de loin avaient participé à la Commune, il n'hésita pas à se présenter à Versailles pour y prendre ses fonctions de député. Il courut là un réel danger car il pouvait être reconnu

et dénoncé ce qui dans l'état d'esprit régnant alors ne pouvait le conduire qu'à la mort.

Il décida cependant de jouer le tout pour le tout. Il faillit d'ailleurs lui arriver malheur, car selon Lucet, l'un des membres de la commission de déchéance (11) : « il fut reconnu dans un café et dénoncé à la police comme ayant servi dans la Commune. Arrêté par un agent de police, il excipa de sa qualité de député et se fit conduire au ministère de la Marine où se trouvaient réunis ses collègues des colonies. Il fut relâché dans l'antichambre du ministre après avoir fait constater sa qualité par M. Pory Papy (12), et entra avec lui dans le cabinet de l'amiral Pothuau (13). Un procès-verbal de cette arrestation a du être dressé. »

Bloncourt participa activement à la vie parlementaire, prenant pour la première fois part à un scutin public le 6 juin 1871 sur la loi du crédit applicable aux funérailles des otages. Il s'agissait d'organiser en l'honneur de ces derniers une cérémonie officielle. Ce fut le député de la Guadeloupe qui eut l'idée d'organiser le musée Schoelcher de la Pointe-à-Pitre. Il y avait donc deux ans et demi qu'il siégeait comme représentant de l'île lorsqu'on commença à se préoccuper de son action pendant la Commune.

Pas plus que Ranc, il ne semble s'être fait des illusions sur le sort qui l'attendait. Il est vrai que les choses allèrent très vite à son égard. C'est le 3 février 1874 que le général de Ladmirault écrivit à son sujet au général du Barrail, ministre de la Guerre. Le lendemain celui-ci prévint le président de l'Assemblée Nationale Buffet. Il faut que l'affaire ait eu un grand retentissement ou que des fuites se soient produites sur ce qui se préparait puisque le 8 février, de Genève où il s'était réfugié après la Commune, Cluseret écrivit à Buffet pour défendre son ancien subordonné.

Immédiatement fut constituée une commission parlementaire chargée d'examiner l'affaire. Elle se réunit le 9 février, soit six jours après la dénonciation et décida de convoquer Melvil Bloncourt pour le 12 à midi. La lettre de convocation ne le trouva pas chez lui et à la séance du 12 les députés l'at-

(11) Cf. ci-dessus.

(12) Député de la Martinique, il apparaissait comme l'un des chefs des députés d'outre-mer.

(13) Le ministre de la Marine et des Colonies.

tendirent en vain jusqu'à 12 h 45. Il est vraisemblable que dès cette date il avait pris la fuite et s'était réfugié en Suisse.

Il eut raison. La commission en effet décida qu'il y avait lieu de le poursuivre, et le 5 juin 1874 le 3^e Conseil de Guerre de la 1^{re} Division Militaire le condamna à mort par contumace pour avoir :

- « 1. participé à un attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile,
2. levé et fait lever des troupes armées et enrôlé des soldats sans ordre ni autorisation du pouvoir légitime,
3. exercé une fonction dans des bandes armées,
4. provoqué des militaires à passer aux rebelles armés. » (14)

Il était alors réfugié en Suisse. Pour y vivre il reprit son métier d'homme de lettres et y rédigea un « Voltaire » qui parut en 1878, sous le nom de Raoul d'Argental. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, étant donné les conditions dans lesquelles elle fut rédigée, l'œuvre n'est pas sans valeur. Elle montre que l'auteur s'est profondément intéressé à son sujet et qu'il a fait des recherches sérieuses. Peut-être établissait-t-il un parallèle entre lui et le patriarche de Ferney : une existence difficile, la lutte pour la liberté, la proscription, l'exil.

C'est à cette époque, en 1876 que parut le roman « Jack » d'Alphonse Daudet où les contemporains s'accordèrent pour reconnaître dans le personnage du mulâtre Moronval un féroce portrait charge de Melvil Bloncourt. L'affaire était d'autant moins plaisante pour lui qu'il était déjà condamné et exilé.

On sait qu'Alphonse Daudet trace dans le roman la destinée d'un enfant tendre et sensible qui finira par succomber face aux égoïsmes, à la médiocrité et aux vices. Cela donne à l'auteur l'occasion de broser une fresque incisive de la bohème littéraire et artistique de son époque, de désigner du doigt ceux qu'il appelle « les Ratés ». Parmi ceux-ci ressortent particulièrement le faux poète prétentieux et incapable Amaury d'Argenton et le directeur de pension Moronval. Le

(14) Dossier n° 9, déchéance des députés, A.N. Col. 2792.

portrait physique de ce dernier n'est pas très proche de Melvil Bloncourt puisqu'il est décrit comme grand et maigre, alors qu'Oruno Lara qui a sans doute connu le député de la Guadeloupe nous le présente comme petit, nerveux, le visage basané ainsi qu'il nous apparaît d'ailleurs dans la photographie qui agrémente son livre (15).

Daudet est peut-être plus proche de la vérité lorsqu'il évoque l'existence de Moronval, venu en France comme secrétaire d'un député de la Guadeloupe (16) avec de fortes ambitions politique qu'un accent antillais trop prononcé l'empêchera de réaliser. Le romancier explique : « La première fois qu'il parla en public, c'était je ne sais dans quel procès de presse. Il eut une sortie violente contre tous « ces miséables quoniqueux qui deshonorait la littérature » et l'immense éclat de rire dont fut accueillie sa tirade avertit le pauvre « Evaïste Moronval » de la difficulté qu'il aurait à se faire un nom comme avocat. » (17)

A la vérité l'accent antillais n'est pas beaucoup plus ridicule que celui de Tartarin de Tarascon et des hommes à accent ont pu faire de brillantes carrières à Paris comme le prouve l'exemple de M. Thiers que devait fort bien connaître Alphonse Daudet et celui de Germain Casse plus proche de Melvil Bloncourt.

Dès lors Moronval devient un raté haineux qui pour vivre ouvre une pension, ce qui lui permet de persécuter à mort l'un des fils du roi du Dahomey. Cynique, cruel, aigri, intéressé, il n'a vraiment rien pour se racheter. Il se montrera impitoyable pour ce pauvre petit Jack.

En dehors des raisons personnelles dont nous avons parlé ci-dessus et qu'il serait instructif d'élucider, rappelons que Daudet qui méprisait si fort la bohème littéraire et les révolutionnaires à systèmes, ne pouvait avoir aucune sympathie pour un ancien communard. S'il est peut-être excessif de l'accuser de racisme, il ne montre pas les gens des colonies sous un jour très favorable.

Melvil Bloncourt allait rester en Suisse jusqu'aux lois d'amnistie de 1879. Il avait été aidé pendant son exil, nous

(15) O. LARA, *op. cit.*, p. 271.

(16) *Etait-ce le cas pour MELVIL BLONCOURT ?*

(17) A. DAUDET : « *Jack* », Ed. Laffont, Lyon, 1981, p. 34.

dit O. Lara « par la noble femme qui était sa compagne » (18). Il est vraisemblable aussi qu'il reçut l'appui de Cluseret et de tous les autres communards exilés.

Moins heureux que Ranc et que Cluseret qui revenus en France purent reprendre leur carrière politique et qui finirent respectivement sénateur et député, Melvil Bloncourt, épuisé mourut peu après son retour en 1881.

Sa personnalité nous a toujours paru fascinante. Non pas qu'il ait joué les premiers rôles. Son œuvre littéraire n'est pas impérissable, il n'a pas non plus occupé les devants de la scène politique. Cependant on le rencontre dans les moments les plus décisifs de son époque : au 2 décembre, sous la Commune, à l'Assemblée Nationale. Il a su obtenir une notoriété suffisante pour être un ennemi d'Alphonse Daudet, il a su être distingué par Cluseret qui a eu un rôle non négligeable. Mieux même, lorsqu'il a été menacé ce dernier n'a pas hésité à intervenir de Genève. En aurait-il fait autant pour un médiocre subalterne ?

Disons encore que s'il n'a pas été exempt de défauts, il n'a certainement pas été le monstre de médiocrité que décrit Daudet. On peut seulement regretter que sa personnalité active et remuante n'ait pas représenté plus longtemps son pays à l'Assemblée Nationale car ses interventions auraient été sans aucun doute très positives.

LUCIEN-RENÉ ABÉNON.

(18) O. LARA, *op. cit.*, p. 273.